INFO CGT

L'appel des Clavistes d'AGI « A tous les syndicats »

Nous avons pris connaissance d'un texte signé par toutes les clavistes des agences. Nous portons évidement une naturelle sympathie pour cette démarche et nous soutenons pleinement leur appel.

La Filpac-CGT a depuis longtemps alerté les salariées du service Saisie sur ce qui se préparait. Nous avons affiché le 26 avril et le 11 mai 2004 deux tracts qui dénonçaient ce qui était demandé par la Direction et finalement signé dans l'accord de septembre 2004. Ainsi nos deux tracts de l'époque précisaient :

« ...Pour le service Saisie Modifications de la charge de travail du service

- Relecture du carnet du jour (la saisie sera réalisée directement par les pompes funèbres et transférée en production)
- Saisie des résultats sportifs (quand les horaires tardifs demanderont un effort particulier)
- Certains textes techniques (uniquement ceux qui ne seront pas réalisés à l'extérieur et intégrés en production)
- Copie résiduelle (en prévoyance de CLP qui ne souhaiteront pas envoyer leurs textes par Internet)
- Copie destinée aux suppléments (la Direction annonce sa volonté d'intégrer directement des suppléments et des pages faites à l'extérieur. Le

travail concernant les suppléments qui resterait aux clavistes du DL serait réduit à peau de chagrin.)

Changements dans l'organisation du service Saisie.

- Mise en place d'un planning commun à tous les sites, organisé par l'encadrement de Veurey qui distribuera également la charge de travail (copie à réaliser).
- · Modification des horaires (plus tardifs).
- Réduction au strict minimum des CDD. Plus de remplacement des clavistes absentes pour congés, maladie, etc.
- Le lignage minimum garanti à chaque claviste (1.500 lignes) ne sera plus respecté.... »

A l'époque où nous évoquions ces problèmes, cet accord n'était qu'un projet et nous pouvions encore faire barrage à sa signature. Hélas nous n'avons pas été compris ni entendus. Aujourd'hui nous constatons, comme les salariés de ce service, les premiers dégâts...

Nous réaffirmons haut et fort notre volonté syndicale de nous opposer par tous le moyens aux mutations autoritaires exigées par la direction.

Tous les accords de modernisation signés dans l'entreprise reprennent les principes suivants :

- Tous les mouvements de personnel seront basés sur le volontariat.
- Il n'y aura de fait aucun licenciement sec.
- Il ne sera procédé à aucune mutation autoritaire.

Nous espérons nous retrouver avec toutes les organisations syndicales de l'entreprise pour faire respecter ces principes !

Mardi 22 février 2005